

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Délibération n°033-2023

Budget Primitif principal 2023

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

\*\*\*

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Suivant les dépenses et recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect des orientations budgétaires présentées et débattues en séance du 23 février dernier, il est proposé d'adopter le budget primitif 2023 tel qu'il a été élaboré par la Commission des Finances à la faveur de cinq réunions de travail depuis le début de l'année.

Le budget est voté par chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ; et il est présenté en équilibre.

Les comptes prévisionnels par chapitres s'établissent ainsi :

CHAPITRES		BP
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 118 760
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 449 442
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	27 028
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	263 067
66	CHARGES FINANCIERES	68 960
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	103 407
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	281 218
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 312 382</b>
<b>RECETTES</b>		
013	ATTENUATION DE CHARGES	28 550
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	187 683
73	IMPOTS ET TAXES	2 300 003
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	757 876
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 270
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 312 382</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
16	EMPRUNTS ET DETTE	177 854
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 180
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	317 868
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 981 943
001	DEFICIT REPORTE	62 928
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 592 773</b>
<b>RECETTES</b>		
10	DOTATIONS	686 363
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	521 785
16	EMPRUNTS ET DETTES	1 000 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	281 218
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	103 407
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 592 773</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, dite loi Engagement et Proximité, et notamment l'article 93,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2023,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Où l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

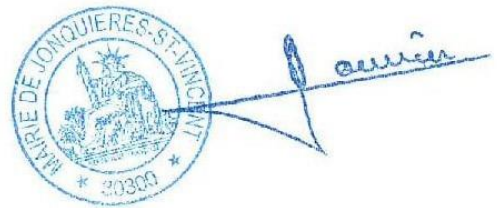
## ADOpte

Le budget primitif 2023 de la commune, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)